



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026031-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN - RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2026 SYANE **DEL2026-031**

Rapporteur : Michel BOUVARD

A la demande de la commune des Contamines-Montjoie, LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Travaux de gros entretien reconstruction d'éclairage public » figurant sur le tableau en annexe :

- D'un montant global estimé à 408 122,92 €
- Avec une participation financière communale s'élevant à : 239 762,09 €
- Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 12 243,69 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 408 122,92 €, avec une participation financière communale de 239 762,09 € et une contribution au budget de fonctionnement de 12 243,69 €.

Article 2 : DE S'ENGAGER à verser au SYANE 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 9 794,95 Euros après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Article 3 : DE S'ENGAGER à verser au SYANE, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 191 809,67 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026031-DE

S²LOW

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER